

proposé et destinée à satisfaire aux requêtes des associations agricoles.

**M. Boulanger:** Monsieur le président, comme je me propose de prononcer mon premier discours en anglais à la Chambre, je demande l'indulgence et la considération de tous les députés présents. J'ai écouté avec intérêt les remarques du ministre des Finances et du chef du parti de la CCF. Je me demande si je devrais dire quoi que ce soit de l'affirmation de l'honorable député d'Assiniboïa au sujet de voyages que feraient certains cultivateurs en Californie ou au Sud des États-Unis. Peut-être vaudrait-il mieux attendre une autre occasion pour dire mon sentiment là-dessus.

Le ministre des Finances me permettra de lui dire que je voterai pour le projet de résolution, en ajoutant, toutefois, que cette mesure est très loin de correspondre à l'amélioration de la loi sur le crédit agricole promise par le ministre de l'Agriculture. Le seul avantage de cette mesure est de fournir un supplément de fonds à la commission. Conséquemment, aux termes de la loi, l'emprunteur n'obtiendra pas d'argent à de meilleures conditions qu'il le peut en ce moment.

Si nous nous reportons aux statuts, nous voyons que, depuis que cette loi a été adoptée en 1927, elle a été modifiée plus d'une fois. Ces modifications ont toujours été faites dans le but de l'améliorer et de l'adapter à des conditions nouvelles. Les dernières modifications qui ont été faites en 1956 portaient le pourcentage d'évaluation de la propriété de 60 à 65 p. 100 de sa valeur, faisaient passer de 12,000 à 15,000 le prêt maximum et prolongaient la période de remboursement en la portant de 25 à 30 années.

Cette loi, proposée et modifiée par le gouvernement libéral au cours des années, a été d'un grand secours pour les agriculteurs, mais elle est quelque peu démodée, vu la modernisation des méthodes agricoles et du besoin d'un capital plus vaste. La résolution que nous sommes en train de discuter aujourd'hui devrait comprendre les modifications promises par nos amis les conservateurs lors de la dernière campagne électorale. Le comité me permettra de lui rappeler la promesse que le ministre de l'Agriculture a faite à Mont-Tremblant le 18 septembre 1957. Voici ce qu'il a dit:

Le ministre de l'Agriculture, M. Harkness, a déclaré aujourd'hui qu'un programme plus généreux de crédit agricole, ainsi que la diversification de la production, pourraient améliorer l'économie agricole du Canada, qui traverse en ce moment une crise. Il a proposé le même genre de crédit que celui qui existe aux termes de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants.

Et le 11 mars de cette année, le premier ministre aurait dit, d'après le *Spectator* d'Hamilton, ce qui suit:

Le crédit à long terme sera étendu afin d'aider les cultivateurs à dresser des plans d'avenir. Mais je ne saurais apporter ces changements à moins que les cultivateurs, d'un bout à l'autre du pays, n'appuient nos candidats. Si nous ne sommes pas réélus, cette mesure législative ne recevra pas l'attention favorable qu'elle mérite.

Dans une dépêche de la *Presse canadienne* parue dans la *Free Press* de Winnipeg du 15 mai, on prête au ministre de l'Agriculture le propos suivant:

...Il reconnaît la nécessité d'assurer aux cultivateurs un régime plus souple de prêts à long terme, qui comporterait peut-être l'abaissement du taux d'intérêt de 5 p. 100 actuellement exigé.

Le premier ministre me dira-t-il s'il n'a pas fait élire assez de candidats pour réaliser ses promesses? Le ministre de l'Agriculture n'a-t-il pas autour de lui assez de conseillers qualifiés pour étudier les questions qu'il voudrait leur soumettre?

Les cultivateurs de ma circonscription, comme ceux du Canada tout entier, attendent qu'on agisse. La question la plus importante qui fait actuellement l'objet de discussions au sein des collectivités agricoles est celle du financement. Contrairement à l'industriel, le cultivateur ne peut compter sur la vente d'actions en vue de financer son exploitation, étant en effet incapable de verser des dividendes. La période de remboursement du capital est trop longue. Voilà pourquoi l'agriculteur doit demander l'aide de l'État et voilà pourquoi, durant la dernière campagne électorale, le parti libéral a préconisé, par la voix de son chef distingué, un programme de prêt agricole répondant aux besoins de l'heure. Nous savons qu'il est important de mettre à la disposition du cultivateur les fonds qui lui permettront de bien organiser son exploitation agricole et d'en tirer le plus de revenus possibles, pour qu'il obtienne un niveau de vie à peu près comparable à celui des autres classes de la société.

Outre les avantages financiers que comporte un régime bien organisé de crédit agricole, il y a le maintien de la ferme familiale qui fait partie de nos traditions nationales. Au cours d'une conférence de presse donnée aux membres de l'Association canadienne des producteurs d'engrais chimique, M. S.-J. Chagnon, sous-ministre de l'Agriculture a dit que la ferme familiale "assure la solidité et la stabilité de nos institutions sociales et économiques, non seulement au Canada, mais dans toute l'Amérique du Nord. C'est cette agriculture de type familial qui convient encore le mieux à un pays attaché à ses idéaux et à ses institutions démocratiques".